

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
GAZ MÉTRO DE RÉVISION DE LA DÉCISION  
D-2016-191 RENDUE LE 21 DÉCEMBRE 2016  
DANS LE DOSSIER R-3970-2016

DOSSIER : R-3998-2017

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente  
Me LISE DUQUETTE  
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 28 FÉVRIER 2017

VOLUME 1

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
procureur de la Régie;

M. RÉAL TRÉPANIÉ  
spécialiste de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC DUNBERRY  
procureur de Société en commandite Gaz Métro

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de l'Énergie canadienne de  
l'entreprise indépendante (FCEI)

ME DOMINIQUE NEUMAN  
procureur des Stratégies énergétiques et  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

---

R-3998-2017  
28 février 2017

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO	6
RENAUD-FRANÇOIS LORTIE	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	30
INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	41
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	61
ARGUMENTATION PAR Me ÉRIC DUNBERRY	73
ARGUMENTATION PAR Me MARIE-CHRISTINE HIVON	245

---

1 évidemment. Mais ce n'était pas le cas.

2 (9 h 10)

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Si vous me permettez. Évidemment, mon confrère  
5 déforme... je n'ai pas posé la question pour qu'il  
6 nous informe sur les dernières années de la  
7 réglementation au Québec. Je veux savoir s'il  
8 savait que Gaz Métro était réglementée sur les  
9 coûts. Alors, point barre. Ce n'est pas à maître  
10 Dunberry à diriger mon contre-interrogatoire. Donc,  
11 je vais continuer, si vous permettez, Madame la  
12 Présidente, dans cette optique.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous pouvez continuer en ayant en tête que vous  
15 avez un gestionnaire devant vous.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Tout à fait. Tout à fait. Un gestionnaire qui a  
18 signé un affidavit.

19 Q. [17] Donc, au paragraphe 5, Monsieur Lortie, vous  
20 avez connaissance du fait que vous avez... que Gaz  
21 Métro, hein, la compagnie que vous représentez  
22 aujourd'hui, a déposé une évaluation... bon, on va  
23 la lire, premièrement :

24 Or, comme souligné dans le cadre du  
25 projet 3970-2016...

1 Est-ce que vous avez pris connaissance du dossier  
2 en général et de la question de l'extension des  
3 réseaux, en particulier?

4 R. J'ai pris connaissance du dossier en général. En ce  
5 qui a trait à R-3970-2016, il faudrait que vous me  
6 le mettiez sous les yeux pour que je puisse vous  
7 affirmer si je l'ai vu ou pas.

8 Q. [18] Mais donc, on continue dans le texte :

9 ... SCGM a, au cours des derniers  
10 mois, procédé à une telle évaluation  
11 en appliquant un critère de  
12 rentabilité.

13 De quoi parle-t-on ici, Monsieur Lortie?

14 R. Encore une fois, il faudrait peut-être que je voie  
15 la pièce exactement, je voudrais juste m'en assurer  
16 avant de pouvoir répondre.

17 Q. [19] Bien, peut-être la prendre, si vous voulez, la  
18 B-0015.

19 R. Alors, effectivement, j'en avais pris connaissance.  
20 Et puis donc, ici, on explique une méthodologie  
21 proposée, qui vient, je vous dirais, raffiner la  
22 façon dont nous évaluons les projets d'extension  
23 chez Gaz Métro. Et on voulait donc, permettre à la  
24 Régie de prendre acte de cette nouvelle  
25 méthodologie là, qui venait structurer, rendre plus

1           **systematique la façon dont nous analysons**

2           **l'ensemble des dossiers d'extension chez Gaz Métro.**

3           Q. [20] Bon, on y arrive. Quand vous dites  
4           « raffiner », je comprends que, dans les faits, et  
5           je pense que c'est clair, le raffinement qui est  
6           proposé, c'est une nouvelle méthode, si on peut le  
7           dire comme ça, dans votre proposition? Est-ce qu'on  
8           peut dire que c'est une nouvelle méthode par  
9           rapport à une méthode qui existait auparavant ou  
10          qui existe en...

11          **R. Je vous dirais qu'elle est... elle est plus**  
12          **systematique, elle est plus rigoureuse. Est-ce que**  
13          **c'est une nouvelle méthode? Moi, dans mes mots à**  
14          **moi, c'est non. C'est une façon un petit peu plus**  
15          **précise de décrire ce qu'on a toujours fait chez**  
16          **Gaz Métro. Donc, l'étude de dossiers d'extension**  
17          **avec certains critères importants à prendre en**  
18          **compte, dont l'un des critères est: est-ce que le**  
19          **dossier d'extension se retrouve avec un taux de**  
20          **rendement interne au-dessus du capital prospectif**  
21          **ou non?**

22          Q. [21] Mais quand vous dites que c'est un  
23          raffinement, vous êtes d'accord avec moi que la...  
24          bien, Gaz Métro appliquait, depuis nombre d'années,  
25          une façon de faire qui était autorisée par la Régie

1 Q. [39] Je comprends.

2 R. ... qui est révisé par la Régie de l'énergie,  
3 surtout ceux en bas de un point cinq million  
4 (1,5 M\$), là, je pense que ça serait un peu trop  
5 lourd pour la Régie de l'énergie.

6 Q. [40] Ça, on y viendra plus tard. Mais ma question,  
7 c'est : quand vous approchez les clients, quand  
8 vous et votre équipe approchez les clients, est-ce  
9 que vous êtes quand même conscients que vous avez,  
10 vous proposez une nouvelle méthode, je vous  
11 comprends très bien, vous voulez faire des ventes  
12 accrues à une méthodologie différente...

13 R. Non, non, on ne veut pas faire de ventes accrues,  
14 là, on a toujours fait ça, on a été, nous voulions,  
15 dans le cadre de la Politique énergétique du  
16 Québec, aller de l'avant vers tenter d'étendre le  
17 réseau de gaz naturel pour le bénéfice des futurs  
18 clients, de la clientèle de Gaz Métro, parce que  
19 ceci amène une baisse de tarification pour  
20 l'ensemble de la clientèle, pour le bien  
21 environnemental de ces clients-là potentiels et de  
22 ces clients-là existants qui consomment une énergie  
23 moins propre que celle du gaz naturel.

24 Donc, c'est dans cette volonté-là que nous  
25 avons senti le besoin de raffiner, rendre plus



